



Objectifs de développement durable pour la sous-région de l'Afrique du Nord

Rapport de synthèse

Objectifs de développement durable pour la sous-région de l'Afrique du Nord

Rapport de synthèse



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique



Union africaine



Banque africaine de
développement

Commandes

Pour commander des exemplaires Objectifs de développement durable pour la sous-région de l'Afrique du Nord, Rapport de synthèse de la Commission économique pour l'Afrique, veuillez contacter:

Publications
Commission économique pour l'Afrique
P.O. Box 3001
Addis-Abeba, Éthiopie

Tél: +251-11- 544-9900
Télécopie: +251-11-551-4416
Adresse électronique: ecainfo@uneca.org
Web: www.uneca.org

© Commission économique pour l'Afrique, 2015
Addis-Abeba, Éthiopie

Tous droits réservés
Premier tirage: Octobre 2015

Toute partie du présent ouvrage peut être citée ou reproduite librement. Il est cependant demandé d'en informer la Commission économique pour l'Afrique et de lui faire parvenir un exemplaire de la publication.

Production, création et publication par la Section des publications de la CEA.

Photographies de la page de couverture: UN Photo/Tim McKulka, Stock.xchng/Lars Sundstrom, Robert Parzychowski, Nate Brelsford, UN Photo/Fred Noy, Stock.xchng/Patrick Hajzler, UN Photo/Martine Perret, Stock.xchng/Robert Linder.

Sommaire

Liste des Acronymes	ii
Remerciements	iii
1. Introduction	1
2. Identification des priorités de développement durable de la sous-région	4
3. Analyse et mise en cohérence des priorités par domaine et par thématique	15
4. Les objectifs, cibles et indicateurs de développement durable	19
5. Références bibliographiques	22

Liste des acronymes

APD	Aide publique au développement
BAD	Banque africaine de développement
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CER	Communauté économique régionale
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
CUA	Commission de l'Union africaine
DAES	Département des affaires économiques et sociales
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
IDE	Investissements directs étrangers
IDH	Indice de développement humain
IPE	Indice de performance environnementale
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PSM	Plan solaire méditerranéen
Rio+20	Conférence des Nations Unies sur le développement durable
UA	Union africaine
UMA	Union du Maghreb arabe

Remerciements

Le présent rapport sur les objectifs de développement durable pour la sous-région de l'Afrique du Nord a été établi dans le cadre des consultations de la région Afrique sur le programme de développement pour l'après-2015 et des processus de suivi mis en place à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20). L'équipe chargée de la rédaction du rapport a bénéficié des orientations générales de Fatima Denton, Directrice de la Division des initiatives spéciales de la CEA, de Karima Bounemra, Directrice du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord, et d'Aida Opoku-Mensah, Conseillère spéciale du Secrétaire exécutif de la CEA sur les objectifs du Millénaire pour le développement et le programme de développement pour l'après-2015.

L'équipe chargée de la rédaction du rapport était composée de: Isatou Gaye (chef de l'équipe), Marieme Bekaye, Nassim Oulmane, Yacouba Gnègnè, Somlanare Romuald Kinda, Mathilde Closset, Richard Oualiya, Charles Akol, Benjamin Banda, Andrew Allieu, Bartholomew Armah et Mama Keita de la CEA; Albert Ndayitwayeko, Gilles Ogandaga, Dossina Yeo et Selamawit Mussie de la Commission de l'Union africaine; et Anthony Nyong, Mwila Musole Musumali, Mbarack Diop et Aimée Bella Corbin de la Banque africaine de développement. Alessandra Sgobbi, anciennement de la CEA, est ici remerciée pour sa contribution au rapport.

Nous voudrions remercier Abdelkader Mohamed Saleck de l'Université de Nouakchott (Mauritanie), pour son aide à l'élaboration du rapport, ainsi que l'ensemble du personnel de la CEA, de la Commission de l'Union africaine et de la Banque africaine de développement pour leurs commentaires avisés. Les auteurs du rapport ont aussi bénéficié des commentaires constructifs et des apports des participants à la Réunion consultative régionale pour l'Afrique sur les objectifs de développement durable, organisée conjointement par la CEA, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement du 31 octobre au 5 novembre 2013.

L'équipe souhaite aussi exprimer sa reconnaissance à Martha Messele, Tsigereda Assayehegn, Helina Abye, Yealemzer Yilma, Rahel Menda, Asnakech Megersa, Hidat Mebratu, Gezahegn Shiferaw et Tariku Agogi de la CEA pour leur précieux appui administratif et organisationnel.

Enfin, nous souhaiterions remercier Demba Diarra, chef de la Section des publications et de la documentation de la CEA, et son équipe, en particulier Marcel Ngoma-Mouaya, Teshome Yohannes et Charles Ndungu pour leur gestion efficace du processus d'édition, de traitement de texte, de relecture d'épreuves, de réalisation de la maquette et d'impression du rapport.

1. Introduction

À l'heure où la communauté internationale fait le bilan de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), mesure les progrès accomplis vers un développement durable, identifie les insuffisances qu'il faudra combler, et prend en compte les défis émergents, l'Afrique du Nord se doit non seulement de contribuer à cette dynamique, mais aussi d'impulser cette dynamique internationale par sa participation active à l'élaboration de la nouvelle vision du monde, dans la continuité de Rio+20, et plus particulièrement dans le cadre du programme pour l'après-2015.

Dans le cadre de l'élaboration du Programme de développement pour l'après-2015, la CEA, la CUA, la BAD et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont organisé conjointement des consultations sous-régionales et régionales en Afrique. Ces consultations ont eu lieu comme suit: Accra (Ghana) en novembre 2011, Mombasa (Kenya) en octobre 2012, Dakar (Sénégal) en décembre 2012 et Hammamet (Tunisie) en mars 2013. La consultation régionale de Hammamet a notamment eu pour objet de déterminer les priorités de l'Afrique pour le programme de développement pour l'après-2015, d'identifier les facilitateurs et les facteurs critiques de succès de ce programme, et d'aligner les priorités de l'après-2015 sur les autres programmes et priorités de développement, dont Rio+20 et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). La réunion a débouché sur un document final où il était convenu que le programme de développement pour l'après-2015 engloberait les résultats de la Conférence Rio+20 et des initiatives prises à l'échelle de l'Afrique, ainsi que les textes issus des consultations nationales et régionales et des forums des Nations Unies.

La réunion a convenu aussi que le programme de développement pour l'après-2015 devrait:

- (a) Mettre en vedette la croissance économique et la transformation structurelle;
- (b) Réorienter le modèle de développement pour l'éloigner des initiatives pilotées de l'extérieur et privilégier celles dont l'inspiration et le financement sont nationaux, et qui reposent sur l'appropriation nationale;
- (c) Faire de l'équité et de l'inclusion sociale des priorités, et mesurer les progrès à l'aune de la disponibilité tout comme de la qualité des prestations de services fournies;
- (d) Accorder plus d'attention aux groupes vulnérables – femmes, enfants, jeunes, personnes âgées, personnes ayant des incapacités, personnes déplacées;
- (e) S'intéresser de près aux facilitateurs du développement et aux résultats accomplis en la matière, en particulier à la transformation structurelle de l'économie et à la croissance inclusive, à l'innovation et au transfert de technologies, au développement humain, au financement et aux partenariats.

La Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) qui s'est tenue en juin 2012 au Brésil a adopté un document intitulé «L'avenir que nous voulons», qui a ensuite été approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies. Cela a donné une nouvelle impulsion au suivi et à la mise en œuvre des engagements convenus lors de la Conférence, parmi lesquels se trouvait l'élaboration des objectifs de développement durable (ODD). Ces ODD seront utiles pour la poursuite d'une action ciblée et cohérente sur le développement durable à l'échelle mondiale en intégrant les trois dimensions du développement durable (économique, sociale et environnementale).

Dans le cadre du suivi des résultats de la conférence Rio +20, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), en collaboration avec la Commission de l'Union africaine (CUA), la Banque africaine de développement (BAD) et le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, a organisé la réunion de mise en œuvre régionale pour l'Afrique en novembre 2012. Cette rencontre

a réaffirmé les principes sur lesquels les objectifs de développement durable doivent être fondés et a identifiés de larges domaines prioritaires pour l'Afrique tels que présentés ci-dessous.

- (a) Élimination de la pauvreté;
- (b) Lutte contre la faim, en assurant la sécurité alimentaire et une bonne nutrition;
- (c) Accès à l'eau potable et à des installations convenables d'assainissement;
- (d) Accès à une éducation et à des services de santé de qualité;
- (e) Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes;
- (f) Accès universel et équitable aux services sociaux et à la protection sociale;
- (g) Croissance économique durable et inclusive;
- (h) Réduction de la vulnérabilité et promotion de la résilience, y compris face aux effets des changements climatiques;
- (i) Création d'emplois décents;
- (j) Renforcement du développement des infrastructures;
- (k) Accès à une énergie abordable et durable;
- (l) Lutte contre la dégradation des terres et la désertification, la sécheresse et le déboisement;
- (m) Lutte contre les problèmes découlant des changements climatiques, notamment par des mesures d'adaptation et d'atténuation des effets;
- (n) Promotion d'une gestion durable des ressources en eau;
- (o) Accès facilité aux technologies écologiquement rationnelles et à leur transfert, y compris en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets;
- (p) Promotion de la paix et de la sécurité.

La réunion de mise en œuvre a en outre appelé la communauté internationale à fournir à l'Afrique un soutien adéquat pour permettre à la région d'établir un processus de consultation efficace, large, allant de la base au sommet, en vue de développer des objectifs, des indicateurs et des cibles qui sous-tendraient les objectifs de développement durable.

A. Le présent rapport

Ce rapport s'inscrit dans le cadre des consultations africaines sur le Programme de développement pour l'après 2015 et le processus de suivi post-Rio+20, en vue d'aider les pays africains à s'engager efficacement dans le processus mondial sur les objectifs de développement durable et s'assurer que les priorités de développement durable du continent sont bien reflétées dans un accord global. Les cinq rapports sous-régionaux, y compris le présent, et un rapport régional pour l'Afrique ont été préparés. Ils ont été présentés lors de la réunion consultative régionale africaine sur les objectifs de développement durable organisés par la CEA en collaboration avec la CUA et la BAD, du 31 octobre au 5 novembre 2013. La réunion a adopté

son document final comme une contribution technique à être examinée par le Comité de haut niveau de l'Afrique sur le programme de développement pour l'après 2015.

Ce rapport a consisté d'abord à faire un bilan de la mise en œuvre des politiques de développement durables dans les sept pays de la sous-région Afrique du Nord pour en sortir les priorités de développement pour les périodes à venir. Les consultations nationales menées dans le cadre de la définition du Programme de développement pour l'après 2015, au niveau de cinq pays de la sous-région (Algérie, Égypte, Maroc, Mauritanie et Soudan), ont été revues et analysées. Les résultats ont permis d'affiner la définition de ces priorités, lesquelles ont pu être reformulées sous formes d'objectifs globaux en tenant compte d'une part, des recommandations issues du document de Rio+20 et, d'autre part, du souci d'intégration régionale comme facteur bénéfique à la réalisation du développement durable. Les objectifs ont pu ensuite être déclinés en fonction de cibles et d'indicateurs.

Le rapport souligne, à l'échelle de la sous-région, l'importance de thématiques qui n'étaient pas prises en compte par les OMD et qui sont pourtant déterminantes pour la réalisation du développement durable. Il s'agit par exemple de la gouvernance, de la lutte contre la corruption, des changements climatiques, de l'économie verte, de l'emploi ou encore des disparités régionales. Il identifie 4 objectifs globaux, 36 cibles et 54 indicateurs, qui seront examinés conformément aux priorités et matrices de programmations définies, de façon concertée, au niveau des autres régions. Il a été enrichi par les apports des experts participants à la réunion régionale africaine de consultation sur les objectifs de développement durable.

Enfin, le rapport met en évidence l'existence de risques qui sont de nature à affecter la mise en œuvre des objectifs. Il formule des recommandations pour éviter l'échec d'un tel exercice. Parmi ces recommandations figurent: i) le renforcement des systèmes nationaux de production et d'analyse des données; ii) le renforcement des capacités pour une meilleure appropriation des objectifs pour le développement durable et de l'approche systémique qui les sous-tend; iii) la mise en œuvre de campagnes de formation et d'information sur l'économie verte (approche, principes, outils et bénéfices en matière de développement durable); iv) la mobilisation des moyens financiers, y compris internes; ou encore v) la coordination entre les acteurs.

2. Identification des priorités de développement durable de la sous-région

Les pays de l'Afrique du Nord accordent aujourd'hui, dans leur grande majorité, une place importante à la prise en compte des objectifs et principes de développement durable dans leurs politiques et programmes de développement. Cela s'est traduit par des engagements internationaux (signature et ratification de protocoles et de conventions sur le développement durable), par des réformes institutionnelles (mise en place de ministères et d'agences dédiés), réglementaires (adaptation de l'arsenal juridique aux exigences environnementales), ou encore par l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies, de programmes et de projets ciblés. Les progrès enregistrés sont très différenciés selon les contraintes politiques, économiques et sociales propres à chaque pays, d'une part, et le degré d'appropriation des enjeux par l'ensemble des acteurs ainsi que la volonté politique, d'autre part.

L'identification des priorités de développement durable a été réalisée à partir de l'analyse des enjeux en la matière au niveau des différents pays de la sous-région. Cette analyse a pris en compte aussi bien les progrès accomplis par ces pays depuis le sommet de Rio, que les contraintes et difficultés rencontrées.

Les priorités sont définies selon les différents piliers du développement durable, autour desquels sont articulés les politiques et programmes mis en œuvre. Elles sont aussi déterminées par rapport à certains défis émergents auxquels font face aujourd'hui les pays de la sous-région.

2.1 Priorités Économiques

Les politiques et stratégies de développement mises en œuvre au niveau de la sous-région font la promotion de la croissance économique et de la bonne gouvernance. Ces objectifs sont structurés autour de la valorisation d'un certain nombre d'atouts majeurs dont dispose la sous-région, à savoir : la grande diversité des ressources naturelles, l'existence d'infrastructures physiques solides, d'espaces géographiques et culturels homogènes, et de ressources humaines importantes. L'analyse de la mise en œuvre de ces politiques fait ressortir un certain nombre de contraintes majeures qui handicapent les politiques économiques. Ces contraintes sont analysées dans ce qui suit dans le but d'identifier les priorités d'actions futures.

Des économies vulnérables aux aléas climatiques

Les aléas climatiques engendrent une perte de productivité des sols et une dégradation continue du couvert végétal; ce qui rend les économies en grande partie dépendantes des ressources naturelles particulièrement vulnérables. Ces différents facteurs participent à la dégradation du secteur agricole, à l'insécurité alimentaire, à l'instauration de la précarité et à la dépendance des pays de la région des cours mondiaux des matières premières. Le secteur agricole occupe une place importante dans les économies des différents pays (30 % du PIB au Soudan, et en moyenne 10 % du PIB pour les autres pays sauf pour la Libye et la Mauritanie, où il représente moins de 4 %). Ensuite, le développement agricole est indissociable de la gestion des ressources en eau (plus de 80 % de cette ressource sont consacrés à l'agriculture dans les différents pays) et des choix opérés par les politiques publiques en la matière. Cette dépendance des différents pays de la sous-région envers les importations mondiales, estimée en moyenne à 59 % pour la sous-région pour l'année 2012, pourrait conduire à une insécurité alimentaire catastrophique (rupture des stocks, non maîtrise des cours mondiaux, etc).

L'Afrique du Nord se caractérise par un déficit hydrique des plus élevés au monde (disponibilités en eau inférieures à 1 000 m³/an), une désertification qui affecte environ 85 % des terres, lesquelles sont de plus en plus menacées par l'érosion et la salinisation, une agriculture à dominance pluviale très sensible aux variations climatiques, ainsi qu'une concentration démographique et des activités économiques de plus en plus importantes sur les zones côtières. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), l'Afrique du Nord est considérée comme la deuxième zone la plus vulnérable aux risques

climatiques à l'échelle mondiale. Certaines villes, en particulier côtières, sont exposées aux désastres naturels, notamment Tunis, Casablanca, Le Caire ou encore Nouakchott. Des réformes politiques et des investissements importants devront être entrepris pour permettre à la sous-région de s'adapter au changement climatique et d'augmenter la résilience des milieux et écosystèmes face aux catastrophes naturelles.

Des économies fortement dépendantes des ressources naturelles

Les économies des différents pays de la sous-région sont majoritairement dépendantes de l'exploitation des ressources naturelles et demeurent peu diversifiées. Pour l'illustrer, on peut prendre les exemples de l'Algérie et de la Mauritanie. Pour l'Algérie, le secteur des hydrocarbures représente 98 % du volume total des exportations¹ et 70 % des recettes budgétaires, soit 71,4 milliards de dollars des États-Unis. Entre 2011 et 2012, ce pays a enregistré un très faible niveau des exportations hors hydrocarbures, d'une valeur de 500 millions de dollars des États-Unis. Le rapport de la Banque centrale d'Algérie (2012) note la faible compétitivité externe de l'économie nationale, toujours dépendante des importations, notamment celles des biens, qui ont progressé de 3,5 %, soit 23,9 milliards de dollars, entre 2011 et 2012. Pour ce qui est des investissements directs étrangers (IDE), les résultats ne sont pas non plus satisfaisants puisque ces investissements ont diminué de 42 %, ramenés ainsi de 2,57 milliards de dollars en 2011 à 1,48 milliard de dollars en 2012. Pour la Mauritanie, les exportations restent fortement concentrées sur un nombre très limité de produits (minerais, poissons, bétail sur pied dans une moindre mesure et hydrocarbures), ce qui accroît le degré de vulnérabilité de l'économie. Les activités primaires et extractives représentaient en 2012 près de 45 % du PIB. La diversification du commerce avec le voisinage n'est pas bien avancée: la Mauritanie ne fait pas suffisamment de commerce avec l'Afrique subsaharienne (comme le Sénégal, par exemple) ni avec les pays arabes (comme l'Égypte). Le volume des IDE a augmenté entre 2011 et 2012, passant de 60 millions à plus de 80 millions de dollars des États-Unis; ce qui, en pourcentage du PIB n'est pas négligeable, mais reste très en-deçà des performances enregistrées en 2005 avec 814 millions de dollars des États-Unis.

L'Afrique du Nord est fortement tributaire des exportations de produits primaires, et de ce fait, il lui est difficile de créer des emplois durables. Le développement industriel, bien que le plus performant de la région Afrique, demeure limité et surtout semble subir les effets d'une conjoncture économique mondiale assez difficile. En effet, la contribution de l'industrie manufacturière au PIB de la sous-région, estimée à environ 13 %², n'a que très peu évolué sur les vingt dernières années. Ce chiffre cache une certaine disparité entre les pays; en effet, la Mauritanie, le Soudan, la Libye et l'Algérie affichent des chiffres compris entre 6 et 8 % alors que pour le Maroc, l'Égypte et la Tunisie, la moyenne est d'environ 17 %³. Des efforts importants devront être faits par les pays pour diversifier les appareils productifs et créer des industries de transformations des matières premières. Pour cela, les pays de la sous-région disposent d'opportunités réelles, compte tenu des importantes quantités de matières premières dont recèlent la région et des possibilités d'industrialisation et de création de valeur ajoutée à partir de ces ressources naturelles. Le développement des énergies renouvelables, sur la base de politiques volontaristes telles que celles menées au Maroc, en Algérie, en Tunisie et en Égypte (et plus récemment en Mauritanie), constitue l'illustration de la valorisation d'un potentiel important de cette région. Le potentiel agricole du Soudan et le potentiel minier de la Mauritanie peuvent être à l'origine de la création de chaînes de valeur importantes.

Pour créer les conditions favorables à une croissance inclusive, les pays de la sous-région devront s'orienter vers une économie de transformation basée sur les filières à fort potentiel de croissance et de création d'emploi, mais aussi trouver une diversification ciblée de l'économie pour répondre aux besoins actuels et futurs, avec, notamment, une intégration plus importante des nouvelles technologies pour moderniser les processus de production.

Enfin, il faudra accélérer le rythme de diversification des exportations (qui a connu une bonne reprise en 2012) et faire croître les investissements en créant un climat favorable aux affaires, particulièrement pour le secteur privé. Actuellement, le taux d'investissement dans la sous-région, d'environ 15 % du PIB,

1 Pour l'année 2011.
2 CEA (2013)
3 CEA et UA (2013)

est en-deçà de ceux enregistrés par certains pays émergents, notamment en Asie du sud-est, où il dépasse les 30 % du PIB.

Une croissance économique insuffisante pour générer l'emploi

La croissance économique de la sous-région reste encore insuffisante pour générer l'emploi. Après une augmentation rapide entre 1960 et 1980, la croissance et l'emploi ont commencé à stagner dans la plupart des pays de l'Afrique du Nord. Entre 1980 et 2012, la croissance par habitant n'a été en moyenne que de 0,5 % par an dans la sous-région. Les prévisions de croissance pour 2013 devraient se situer en moyenne autour de 4,2 %, et s'accroître pour atteindre 4,6 % en 2014, à mesure que l'environnement politique se normalise et que l'activité économique reprend⁴. L'économie de la Libye, qui a subi des fluctuations importantes, devrait se redresser pour retrouver ses niveaux d'avant la crise. Le Soudan, la Mauritanie et l'Algérie devraient, quant à eux, bénéficier de meilleures récoltes agricoles.

La croissance économique et la politique de l'emploi demeurent limitées par les faibles résultats des productions nationales, notamment en termes de création de valeur ajoutée, mais aussi par des stratégies de redistribution des richesses (notamment celles issues des ressources naturelles) encore insuffisantes, voire inexistantes. Compte tenu des constats réalisés, il paraît aujourd'hui obligatoire, pour les différents gouvernements de la sous-région, de reformer leurs politiques économiques afin de promouvoir une croissance plus inclusive qui sera créatrice d'emplois et génératrice de revenus et qui permettra à toute la région de s'inscrire dans une stabilité politique durable.

Le chômage élevé des jeunes demeure un sujet de préoccupation pour la sous-région. Pour réduire le taux de chômage dans tous les groupes d'âge, il est nécessaire qu'il y ait des réformes structurelles du marché de l'emploi, la restauration de la confiance dans le marché, une croissance inclusive, la reconstitution des réserves de change extérieures et le maintien de la stabilité politique et sociale.

2.2 Priorités Sociales

Les gouvernements des différents pays de la sous-région s'efforcent aujourd'hui de répondre aux attentes de leurs peuples, exprimées en 2011, et ce, malgré un contexte économique mondial particulièrement difficile. Ces attentes ont concerné l'amélioration des processus démocratiques ou encore la réduction des inégalités et du chômage, notamment chez les jeunes. Face à ces enjeux, des priorités sociales majeures peuvent aujourd'hui être avancées pour apaiser les tensions sociales et améliorer les conditions de vie des populations de cette sous-région dans le cadre d'un développement durable.

L'analyse des politiques sociales mises en œuvre permettent de faire les observations suivantes.

Un taux de chômage inquiétant, particulièrement chez les jeunes

Le taux de chômage élevé représente l'un des freins majeurs au développement de l'Afrique du Nord. Il concerne en particulier les jeunes, les femmes et les diplômés de l'enseignement supérieur. En dépit d'investissements très importants, le système éducatif proposé par les différents pays de la sous-région ne fournit pas les compétences recherchées par le marché du travail. Cette situation empêche la croissance et l'emploi durables, et favorise le développement du marché informel. Par ailleurs, les filets de sécurité dans ce domaine restent faibles et la plupart des travailleurs ne disposent pas de protection sociale.

Dans son rapport de 2012, l'Organisation internationale du travail (OIT)⁵ signale que l'emploi dans cette sous-région est caractérisé par l'augmentation des « emplois vulnérables » ancrés dans le secteur informel. Ces emplois sont en général régis par des dispositions informelles qui privent les travailleurs d'une protection sociale et se caractérisent par une faible rémunération et des conditions de travail difficiles pouvant porter atteinte aux droits fondamentaux des travailleurs.

⁴ FMI (2013)

⁵ OIT (2012)

Les avancées réalisées par la sous-région en termes de progrès vers la réalisation des OMD, notamment en matière de santé et d'éducation, se sont notamment traduits par un allongement de l'espérance de vie avec, à moyen et long termes, une augmentation sensible de la population âgée, ce qui entraîne une prise en charge médicale et sociale supplémentaire importante pour les pays de la sous-région.

La croissance démographique que connaît la sous-région depuis quelques décennies a eu pour conséquence l'augmentation importante de la population jeune (la classe d'âge 15-29 ans a augmenté de 50 % sur les vingt dernières années) et son insertion dans le monde du travail est difficile dans la conjoncture économique actuelle. Cette situation qui engendre un nombre croissant de jeunes chômeurs enraine de jour en jour la marginalisation de la jeunesse (petite délinquance, émigration clandestine, extrémisme religieux, etc.) et fait peser sur la sous-région de véritables risques de déstabilisation sociale.

La réponse à cette question passe aussi par des réformes profondes du système éducatif dans le sens d'une adaptation aux réalités du monde du travail actuel (adéquation formation-emploi). Il faudra aussi prendre en compte les inégalités sociales et régionales pour ouvrir de meilleures perspectives aux jeunes, mais aussi proposer un système de protection sociale durable, capable de prendre en compte le processus de vieillissement de la population.

Une insécurité alimentaire menaçante

Pour leur approvisionnement en produits alimentaires de base, les pays d'Afrique du Nord restent fortement dépendants des importations de céréales et des aléas climatiques. Cette dépendance les rend fragiles face aux chocs liés aux variations des prix des denrées alimentaires sur le marché international alors même que ces prix sont en augmentation continue depuis plus de dix ans. Dans ce contexte, la question de la sécurité alimentaire devient un enjeu stratégique prioritaire et un important facteur de stabilité sociale, politique et budgétaire.

La commission ministérielle spécialisée dans la sécurité alimentaire de l'UMA a mis l'accent sur la nécessité de renforcer l'échange commercial des produits agricoles afin de réaliser la sécurité alimentaire de la sous-région et souligné la nécessité de relever le défis dans certains secteurs et thématiques étroitement liés à la sécurité alimentaire, à savoir la gestion durable de l'eau, la mise en place d'une politique commune de stabilisation des prix alimentaires, ou encore le renforcement des systèmes de production.

L'agriculture possède un potentiel important en termes de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire. Des efforts importants dans ce domaine pourraient constituer un levier de croissance économique inclusive important, particulièrement dans les pays où la pauvreté est largement répandue en milieu rural (Mauritanie, Soudan et Égypte).

Répondre à cette question demande, d'une part, la mise en œuvre d'approches intégrées de gestion des ressources naturelles (eau, sol, couvert végétal, etc.) et, d'autre part, de renforcer la résilience des systèmes productifs et des populations vulnérables aux changements climatiques.

Des politiques de maîtrise des facteurs de production (primaire et transformation/développement industriel) devront accompagner cette orientation: économie de l'eau, accès à une énergie propre et durable, transferts de technologies, renforcement de capacités des producteurs.

Disparités régionales importantes et égalité hommes-femmes

Les pays d'Afrique du Nord ont réalisé des progrès importants en matière d'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement et notamment dans les domaines de la santé, de l'accès à l'eau ou encore de la lutte contre la pauvreté. Certains pays (Algérie, Égypte, Libye, Maroc et Tunisie) vont vraisemblablement réaliser une grande partie des OMD en 2015. Toutefois, ces performances cachent des inégalités régionales importantes (taux de pauvreté allant de 42 % en Mauritanie à moins de 1 % en Algérie). L'IDH varie de 0,795 pour la Libye (64e rang mondial) à 0,402 pour le Soudan (169e).

Des disparités existent entre les pays, mais aussi entre les régions au sein d'un même pays. Elles concernent le développement économique, l'insécurité alimentaire, l'accès aux services de santé de base, à l'eau,

à l'énergie ou encore à l'assainissement. Les discriminations à l'égard des femmes en matière de salaire, d'emploi et de prise de décisions sont des sujets de préoccupation majeurs portés par la société civile et régulièrement soulignés par les partenaires techniques et financiers du pays. La situation de la femme dans les pays de la sous-région est inquiétante puisque le taux de chômage global pour la région en 2012 était d'environ 18 % chez les femmes contre 9 % chez les hommes. Le taux de chômage des jeunes femmes était estimé à près de 42 % (en 2012), et le nombre de femmes actives à 28 %, ce qui est très faible comparative-ment aux autres régions du monde.

Des progrès ont cependant été réalisés en matière de représentation des femmes au Parlement. En 2011, cette proportion était sept fois plus élevée qu'en 1990. Les facteurs qui ont favorisé cette évolution ont été, entre autres, des mesures de discrimination positive telles que des cadres juridiques garantissant des sièges aux femmes dans la sphère politique.

Par ailleurs, la sous-région subit une pression croissante liée à l'urbanisation. Les villes côtières connaissent une emprise humaine sans précédent avec des conséquences désastreuses sur le plans économique (pauvreté), social (chômage) et environnemental (pollution). Devant cette urbanisation, faiblement maîtrisée, l'accès aux services sociaux de base pose des défis considérables pour les pouvoirs publics. Satisfaire les demandes en eau et en énergie sera particulièrement difficile dans une région où ces deux ressources demeurent sous fortes contraintes. L'accélération de la croissance démographique urbaine, notamment dans les zones littorales, augmente les risques potentiels liés aux catastrophes naturelles et rend plus complexe le processus d'adaptation au changement climatique dans ces zones. Anticiper l'avenir, accroître les financements et s'adapter au changement climatique, permettraient aux pays de la sous-région de mieux relever les défis posés.

2.3 Priorités Environnementales

Les pays de la sous-région connaissent certaines problématiques environnementales similaires: désertification, raréfaction des ressources en eau, dégradation des terres, des forêts et des pâturages, fortes pressions sur le milieu marin, changements climatiques, ou encore les pollutions industrielles, urbaine et agricole. La prise en compte de toutes ces questions à l'échelle de la sous-région est à l'heure actuelle insuffisante, mais demeure un défi majeur de l'intégration régionale. Pour traduire l'importance de ces questions et relever les défis environnementaux, tous les pays mettent en œuvre des stratégies et des politiques adaptées, conformément aux priorités nationales et aux dispositions des différents accords et instruments multilatéraux majeurs sur l'environnement auxquels ils ont adhéré.

L'examen de ces politiques fait ressortir un certain nombre de contraintes majeures que les pays devront lever pour infléchir les tendances actuelles et mettre la préservation de l'environnement et des ressources naturelles au service du développement durable de la sous-région.

Des ressources naturelles en dégradation continue

L'Afrique du Nord est constituée de plaines côtières, de chaînes de montagnes et de hauts plateaux. Les formations désertiques accaparent l'essentiel de la superficie de la région. Cette dernière est à dominante semi-aride à aride, soumise à un climat résultant d'influences maritimes au nord, à l'est (mer Méditerranée) et à l'ouest (océan Atlantique) et sahariennes au sud. Les terres arables y sont réduites, leurs superficies sont comprises entre 1 % (Libye) et 18,2 % (Tunisie) des territoires nationaux. Dans l'ensemble, l'Afrique du Nord ne reçoit que 7 % des précipitations totales du continent africain, avec une distribution inégale entre les pays, et à l'intérieur des pays⁶.

6 UE (2012)

La sous-région subit de plein fouet les conséquences de la désertification (85 % des terres), qui détruit le potentiel biologique des sols et dont les conséquences sont la raréfaction de l'eau, la baisse de la productivité des terres, la perte de la biodiversité et la dégradation de la qualité de la vie. Les terres exploitables (15 % de la superficie totale de la sous-région) sont menacées par l'érosion, la salinisation et des pratiques culturales non durables. Bien que ces problématiques soient partagées, dans un espace géographique commun et une zone économique en construction, les politiques nationales destinées à lutter contre ces phénomènes sont diversement menées par les États, sans concertation spécifique.

La dégradation des sols et des forêts compromet les efforts entrepris en termes de sécurité alimentaire et menace les conditions de vie des générations futures. Elle a aussi des conséquences directes sur les migrations internes et extérieures, ce qui peut aggraver les pressions sociales sur les terres.

À part la Mauritanie (fleuve Sénégal), le Soudan (Nil) et l'Égypte (Nil), l'Afrique du Nord ne possède pas de fleuves permanents de grande importance. En conséquence, le choix des États a été porté sur l'irrigation à partir des aquifères et des ouvrages hydrauliques. Mais les questions relatives à la durabilité de ces aquifères, souvent transfrontaliers, à la demande croissante des pays et aux risques de conflits sur la ressource, demeurent des préoccupations importantes qu'il faudra toujours intégrer dans toute stratégie sous-régionale de mobilisation des ressources en eau.

Les oasis, pilier économique de la sous-région et modèle de développement durable, construit par l'homme à travers les siècles, sont aujourd'hui en danger du fait du changement climatique, notamment de ses effets sur la disponibilité des ressources en eau, de l'enclavement géographique, des difficultés d'accès aux circuits de commercialisation ou encore de l'évolution des modes de consommation vers des produits manufacturés au détriment des produits locaux.

Par ailleurs, la région recèle une biodiversité importante pour le patrimoine mondial et pour les équilibres des écosystèmes. Selon le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)⁷, 870 espèces de plantes sont classées rares, menacées ou endémiques en Afrique du Nord.

Enfin, les ressources halieutiques, importantes dans des pays comme la Mauritanie et le Maroc, connaissent une surexploitation pour certaines pêches, notamment les poulpes et les sardinelles.

Pour inverser cette tendance, il est important d'adopter de nouveaux modes de production et de consommation durables ainsi qu'une gestion intégrée des ressources naturelles impliquant de façon effective l'ensemble des acteurs locaux.

Une insécurité énergétique et un potentiel en énergies renouvelables faiblement exploité

La demande énergétique de tous les pays est en augmentation régulière (6-8 % en moyenne par an) et les besoins demeurent couverts par une énergie fossile subventionnée. L'épuisement à terme des sources d'énergie fossile et les implications du programme du développement durable en matière de réduction des émissions de carbone⁸ placent la question énergétique au centre des défis environnementaux de la sous-région. Pourtant, cette dernière recèle un potentiel en énergies renouvelables important, à même de couvrir la quasi-totalité de la demande à moyen et à long termes, mais qui demeure faiblement exploité. Pour assurer leur sécurité énergétique, les pays de la sous-région se sont fixés comme objectif d'accroître significativement la part des énergies renouvelables dans leur mix énergétique. Certains pays, comme l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, l'Égypte, et plus récemment la Mauritanie, ont réalisé des investissements conséquents⁹.

7 PNUE (2013)

8 Les émissions moyennes de CO₂ pour la sous-région, calculées sur les 30 dernières années, sont d'environ 2,1 tonnes métriques/habitant. Elles sont très différenciées selon les pays et varient d'un maximum de 8 t/hbt pour la Libye à 0,2 t/hbt pour le Soudan.

9 CEA-AN (2012)

L'exploitation de ce potentiel en énergie renouvelable se heurte à des difficultés de financement et de rentabilité. Le défi demeure celui de l'efficacité énergétique, considérée comme le gisement le plus rentable en matière de développement des services énergétiques. Relever ce défi passe par la mobilisation des financements nécessaires et la promotion du transfert de technologies, en renforçant les réseaux d'échanges et les partenariats entre pays membres, ou encore l'optimisation des infrastructures d'interconnexion transfrontalière.

Dans ce cadre, un certain nombre d'actions devront être entreprises au niveau de la sous-région: i) l'harmonisation progressive des réglementations et des codes de réseaux; ii) la formulation d'une stratégie régionale de développement des capacités et de transfert des connaissances; iii) la formulation d'une stratégie sous-régionale des énergies renouvelables qui favorise l'émergence de pôles industriels régionaux; et iv) le développement de programmes régionaux fédérateurs, notamment dans le domaine de la recherche scientifique dédiée aux énergies renouvelables.

Des changements climatiques peu maîtrisés

La sous-région est aujourd'hui considérée comme l'une des zones les plus vulnérables au changement climatique. Ce dernier risque d'impacter, à court terme, la vie des populations de cette sous-région (pertes de productivité, baisse des revenus agricoles, migrations, etc.) et de contribuer à la dégradation des ressources naturelles. Les émissions toujours plus importantes de gaz à effet de serre¹¹, les modifications constatées de la pluviométrie et des températures, les risques d'élévation du niveau de la mer (risques pour la Mauritanie, la Tunisie, l'Égypte et le Maroc) et la recrudescence des épisodes climatiques extrêmes sont autant de signes aujourd'hui visibles et de défis à relever pour cette région.

Les investissements à consentir pour inverser, voire arrêter cette tendance, par l'adaptation ou l'atténuation des effets du changement climatique, seront particulièrement lourds et difficiles à supporter par les États si des politiques d'urgence ne sont pas mises en œuvre dans ce domaine. Une solution durable passe par une gestion intégrée des ressources naturelles (sols, eau, forêts) dans le cadre de politiques cohérentes et concertées au niveau sous-régional et d'un partenariat régional et international centré sur les mesures d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques.

A titre d'exemple, l'UMA a d'ores et déjà opéré des choix politiques stratégiques intégrant la vulnérabilité de la sous-région et son besoin d'adaptation face aux changements climatiques. Il s'agit de : (i) Initier à grande échelle des programmes de sensibilisation et d'éducation des populations aux effets des changements climatiques et à l'utilisation des moyens techniques disponibles permettant d'améliorer l'adaptation ; (ii) Concevoir des projets visant un transfert vers les pays de la sous-région de technologies permettant une adaptation de leurs actions au nouveau contexte climatique. Créer des mécanismes financiers permettant de promouvoir ce transfert de technologies (une action de coopération UMA/Japon a été identifiée dans ce domaine) ; (iii) Mettre en place dans la sous-région des structures pérennes en mesure de gérer de façon durable les questions liées aux changements climatiques (dans ce cadre l'UMA a présenté le projet de création de l'Observatoire Maghrébin d'Alerte précoce à la Sécheresse - OMAS).

2.4 Les Priorités Transversales

L'intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable

La faible intégration holistique des trois piliers a des conséquences importantes sur l'efficacité des politiques de lutte contre la pauvreté. L'évaluation des écosystèmes par le biais des fonctions, biens et services, comme celles qui ont été réalisées sur des écosystèmes particuliers (les zones humides) en Mauritanie¹⁰, montre qu'il existe une relation directe entre la santé de l'environnement (des écosystèmes) et le bien-être économique et social. Selon les conclusions de l'évaluation, les efforts tendant à réduire la pauvreté

¹⁰ PNUD-PNUE (2010)

et à améliorer le bien-être humain ne pourront aboutir si rien n'est fait pour enrayer la dégradation de l'environnement. En substance, les biens et services qui stimulent les économies et sous-tendent les systèmes sociaux proviennent en grande partie d'environnements sains. De telles démarches permettent de proposer des options de gouvernance mettant la gestion durable des écosystèmes au service du développement local et national.

Pour faire progresser le développement durable, il est important de ne pas oublier le principe fondamental selon lequel la viabilité environnementale, le développement économique et le bien-être social sont des objectifs complémentaires. Dans la réalité, l'importance de l'environnement pour les deux autres piliers du développement durable n'est pas encore suffisamment reconnue dans les grands processus décisionnels. Cinq principes sont importants à intégrer si l'on veut réussir cette vision holistique: i) la volonté politique de tous les pays; ii) la définition d'un cadre d'action cohérent à vocation transversale; iii) le renforcement des capacités de suivi et de mise en œuvre; iv) l'aplanissement des obstacles institutionnels et juridiques; et v) la mise en place d'un cadre d'évaluation pérenne des résultats et des efforts déployés pour assurer la cohérence des politiques.

Pour y arriver, un certain nombre de recommandations peuvent être formulées:

- Développer des systèmes d'information et des indicateurs de gouvernance articulés, combinant les trois dimensions;
- Promouvoir les évaluations intégrées des écosystèmes;
- Impliquer l'ensemble des acteurs, sociaux, économiques et environnementaux, dans les processus de décision mis en œuvre aux échelles sous-régionale, nationale et locale;
- Développer des guides d'intégration des trois dimensions dans les différentes sphères d'activités;
- Promouvoir les investissements socialement responsables et respectueux de l'environnement;
- Élaborer un référentiel commun entre les 7 pays de la sous-région;
- Promouvoir les synergies entre les accords multilatéraux sur l'environnement et déterminer les éléments opérationnels qui guideront la mise en place de ces synergies;
- Établir un lien plus étroit entre l'élaboration des politiques de développement durable et les processus de planification budgétaire.

La promotion d'une économie verte inclusive

Les pays de la sous-région sont aujourd'hui conscients de l'inefficacité des trajectoires actuelles de croissance. Ils ont pour la plupart affirmé vouloir s'engager dans la promotion d'une croissance verte et solidaire. Cependant, ils demeurent persuadés que la tendance actuelle ne pourra être inversée qu'au prix d'investissements importants et de profonds bouleversements sociaux. Cette transition suppose que l'analyse économique intègre, au-delà du PIB, le capital naturel et les services écosystémiques à la comptabilisation des richesses nationales.

Le véritable défi pour les pays de la sous-région est de faire de l'économie verte inclusive le moteur d'une croissance économique soutenue et du développement durable. La mise en œuvre de cette vision suppose au préalable: i) d'intégrer les principes d'une croissance verte inclusive dans les politiques, programmes et plans de développement existants, au niveau sectoriel et aux échelles nationale et locale; ii) de faire participer l'ensemble des acteurs de la société civile et du secteur privé avec pour objectif majeur d'éliminer la pauvreté et de promouvoir la sécurité alimentaire. Les efforts devront être fournis aux échelles locale, nationale et sous-régionale; iii) d'inviter les pays développés et toute la communauté internationale à honorer les engagements pris en matière de financement, de renforcement des capacités et de transferts et développement de technologies respectueuses de l'homme et de son environnement; iv) de renforcer les partenariats existants et d'en susciter de nouveaux (techniques et financiers, mondiaux, régionaux et sous-régionaux) pour l'intégration effective d'une croissance verte et inclusive dans les modèles de développe-

ment; et v) d'adapter les cadres institutionnels pour une meilleure prise en compte de tous les défis émergents (croissance verte, modes de consommation et de production durables, changements climatiques).

La réussite de cette transition requiert aussi de la part des pays de la sous-région la réalisation d'investissements intelligents, permettant d'éviter à l'avenir tous les coûts supplémentaires. Il s'agit notamment d'investissements dans les infrastructures, l'énergie et les zones urbaines durables; une meilleure gestion des ressources naturelles, y compris les terres, les forêts et les minerais; le renforcement de la résilience économique, sociale et physique, y compris la résilience aux catastrophes naturelles et au changement climatique; et le renforcement de la sécurité alimentaire.

La mobilisation des ressources financières

Les pays de la sous-région, malgré les avancées enregistrées sur le plan économique et social, demeurent confrontés à de nombreux défis, tels que l'amélioration de la productivité, la diversification des économies, l'augmentation et l'accélération des exportations, l'amélioration de la qualité de l'enseignement et son adéquation avec les besoins des secteurs productifs ou encore le développement des services sociaux et la couverture de leurs besoins de financement. Toutefois, l'une des contraintes majeures reste l'insuffisance des moyens de financement de l'activité économique.

Certaines prometteuses ont aujourd'hui du mal à se développer faute de financements adaptés et suffisants. C'est le cas par exemple des énergies renouvelables.

Dans la plupart des pays de la sous-région, les priorités en matière de financement sont souvent exprimées en termes de mobilisation du financement interne. Le recours au financement extérieur, en complément des sources internes, se focalise davantage sur les ressources privées en provenance du reste du monde que sur l'aide publique au développement. En effet, on estime que cette dernière ne contribue aux financements de la sous-région qu'à hauteur de 4 %¹¹. Les capacités de mobilisation des financements internes dépendront du degré d'implication de l'ensemble des acteurs du développement, de la participation du système bancaire, mais aussi de la viabilité des instruments de crédit mis en place.

Conscients de l'importance de la crise économique mondiale et des nouveaux défis que rencontrent actuellement les pays développés, les pays de l'Afrique du Nord doivent explorer des voies novatrices en termes de source de financement. Le secteur privé de la sous-région pourrait être un acteur clé du financement de son développement durable. Pour cela, il devra s'impliquer davantage dans la mise en place des instruments et opportunités offertes aux échelles nationales et internationales.

La stratégie de mobilisation des financements devra aussi explorer le potentiel de coopération sous-régionale, jusque-là sous-utilisé. Un partenariat gagnant-gagnant au sein des pays de la sous-région peut être envisagé, avec notamment l'implication de pays disposant de liquidités importantes, comme l'Algérie et la Libye. La contrepartie offerte par les pays bénéficiaires peut être envisagée sous forme de facilités économiques en termes d'investissement ou d'importation ou de transferts de compétences et de technologies. Sur cette même base, on peut imaginer la mise en place de fonds communs issus des ressources internes de la sous-région et pouvant servir au financement des bonnes pratiques de développement durable identifiées dans les différents pays.

La coopération Sud-Sud, particulièrement entre l'Afrique du Nord et les pays arabes, doit aussi être sollicitée. En effet, la proximité géographique et culturelle qui existe entre l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient représente un atout certain pour une coopération financière réussie.

Il est aussi permis d'explorer les instruments de financements offerts à travers les trois conventions environnementales majeures. Pour ce qui est de la Convention sur la lutte contre la désertification, parent pauvre parmi les trois, il convient de demander un renforcement spécifique à la hauteur des enjeux qui se posent dans cette sous-région aux trois-quarts désertique. À ce titre, il faut noter que jusqu'à présent les pays de la sous-région ont fait preuve d'une capacité limitée à actionner ce type de leviers financiers.

11 CEA-AN (2011)

Les projets et initiatives financés à partir de mécanismes tels que les fonds d'adaptation ou encore les mécanismes pour un développement propre (MDP) demeurent limités à certains pays (Égypte, Maroc et Tunisie). Des pays comme la Mauritanie, le Soudan et la Libye demeurent en dehors de cette dynamique.

S'agissant des aspects liés au changement climatique, on peut rappeler la création d'un fonds vert pour le climat qui sera domicilié en Corée du Sud et dont les travaux devraient commencer au cours de la seconde moitié de 2013. Les activités opérationnelles de ce mécanisme devraient être lancées en 2014. Les engagements pris à Cancún par les pays développés ont été réitérés lors de la Conférence de Doha. L'Allemagne, le Royaume-Uni, la France, le Danemark, la Suède et la Commission européenne ont, à cette occasion, annoncé des contributions financières concrètes pour la période allant jusqu'en 2015, totalisant environ 6 milliards de dollars des États-Unis.

Enfin, l'Afrique du Nord devrait pouvoir bénéficier des engagements volontaires, estimés à près de 500 milliards de dollars des États-Unis, enregistrés lors de la Conférence Rio+20, notamment dans les dix domaines suivants:

- (1) Élimination de la pauvreté: il s'agit essentiellement de fonds devant servir à appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'accélération des OMD;
- (2) Biodiversité, forêts et écosystèmes fragiles: plus de 61 milliards de dollars des États-Unis;
- (3) Eau: plus de 4 millions de dollars des États-Unis;
- (4) Énergie durable: orientation privilégiée des fonds vers l'Afrique en général et vers l'Afrique du Nord en particulier;
- (5) Les changements climatiques: les montants pouvant revenir à l'Afrique du Nord risquent de ne pas être très importants compte tenu de la faible couverture géographique proposée (dans laquelle d'autres pays africains ont déjà été proposés);
- (6) Les systèmes de suivi du développement durable (indicateurs): ces fonds estimés à près de 10 millions de dollars des États-Unis sont destinés à la phase de l'après-2015;
- (7) Économie du développement durable: une grande partie sera dédiée à la promotion des entreprises vertes;
- (8) Stratégies et politiques de développement durable: financement des actions articulées à l'économie verte;
- (9) Océans et mers: pour l'Afrique du Nord, il s'agira essentiellement des efforts en faveur de la réduction des pollutions côtières et maritimes;
- (10) Sensibilisation et communication sur le développement durable.

Cependant, et dans le but de convertir ces engagements en actes concrets, les pays de la sous-région devraient saisir les parties engagées dans les domaines sus-cités et définir avec elles les modalités de mise en œuvre des engagements pris. Ces actions pourraient être concertées et coordonnées dans le cadre d'une initiative globale dans laquelle les organisations internationales de proximité, et notamment la CEA, doivent jouer un rôle moteur (mobilisation des financements auprès des parties engagées, appui aux régions concernées, définition des rôles, responsabilités et calendrier, inventaire des besoins réels, etc.).

La bonne gouvernance

La promotion de la bonne gouvernance représente l'un des objectifs majeurs affichés par les gouvernements des différents pays de la sous-région, mais aussi une recommandation forte, issue de la Conférence Rio+20, pour tous les pays membres. La bonne gouvernance économique et politique est essentielle pour promou-

voir et préserver les acquis en matière de développement. C'est l'une des conditions de base de l'efficacité des politiques publiques.

Si la gouvernance économique s'est améliorée dans certains pays de la sous-région, comme en témoignent les performances enregistrées dans ce domaine par l'Afrique du Nord, beaucoup de progrès restent à faire en termes de gouvernance politique. Il s'agit notamment de renforcer les institutions de l'État pour: i) une plus grande transparence dans la gestion des affaires publiques; ii) la promotion de processus électoraux libres et transparents; iii) la lutte contre la corruption; ou encore (iv) l'amélioration de l'efficacité des prestations de services publics. Ces efforts seront différenciés selon les pays, en fonction des progrès déjà accomplis par chacun.

Les événements survenus en 2011 dans la sous-région, sur la base de contestations économiques et sociales, ont trouvé des échos favorables dans le sens d'une plus grande implication de la société civile et de la jeunesse dans les processus de prise de décision. Cela renforce la responsabilité sociale et la transparence dans la gestion des affaires publiques.

La plupart des pays ont d'ores et déjà mis en place des stratégies et des institutions de lutte contre la corruption. C'est le cas par exemple en Tunisie, au Maroc, en Égypte et en Algérie. Alors que la Mauritanie a adopté, grâce à l'appui des Nations Unies, une stratégie de lutte contre la corruption.

De manière générale, tous les pays devront mettre en place des mesures de promotion de la bonne gouvernance. Il est également nécessaire de renforcer les capacités institutionnelles et ce, aussi bien à l'échelle nationale que locale, afin d'assurer la participation active des différentes parties prenantes (y compris société civile, secteur privé, etc.) au processus de développement de la sous-région.

L'intégration régionale

L'intégration régionale représente une opportunité de croissance économique réelle car elle permet d'orienter les flux de ressources d'une activité économique vers une autre, ou encore d'un niveau de productivité vers un autre. L'union économique à l'échelle de la sous-région Afrique du Nord, malgré ses atouts indéniables, n'est pas encore une réussite en matière d'intégration économique, sociale et environnementale. À ce jour, les pays d'Afrique du Nord n'ont pas tiré pleinement parti des liens existants entre eux en tant que marchés et sources d'approvisionnement et n'ont donc pas réalisé les gains potentiels en termes de croissance économique et d'emploi. Les échanges entre les pays de la sous-région représentent moins de 3 % du volume global de leurs échanges, soit le niveau le plus faible au titre de l'ensemble des accords commerciaux régionaux enregistrés auprès de l'OMC.

Le renforcement de l'intégration régionale demeure un moyen important de gérer de façon durable les ressources naturelles, sous fortes pressions, de cette région et d'apporter des réponses collectives efficaces aux défis du développement durable de toute la sous-région. Aucune des économies du Maghreb n'est aujourd'hui suffisamment développée pour assurer à elle seule sa prospérité. Ce n'est donc qu'ensemble qu'elles pourront devenir prospères. L'exploitation réciproque des forces et potentialités de chaque pays doit faire l'objet d'une réflexion plus poussée et d'un partenariat gagnant-gagnant au bénéfice du développement économique de toute la région.

3. Analyse et mise en cohérence des priorités par domaine et par thématique

Le chapitre précédent a permis de mettre en exergue les contraintes majeures du développement durable dans la sous-région. Parmi ces contraintes, certaines sont d'ordre économique, d'autres sont sociales ou encore environnementales. Le rapport identifie aussi des problématiques transversales majeures que l'Afrique du Nord devra prendre en compte pour s'inscrire dans un développement durable. Le Tableau 1 ci-dessous reprend les principales contraintes soulevées.

Tableau 1. Récapitulatif des principales contraintes identifiées

Contraintes économiques	Contraintes sociales	Contraintes environnementales	Contraintes transversales
Vulnérabilité des économies aux chocs et aléas climatiques	Taux de chômage encore important, notamment chez les jeunes	Dégradation continue des ressources naturelles (désertification, baisse de la biodiversité...)	Faible intégration régionale
Faible diversification et forte dépendance des économies vis-à-vis des ressources naturelles / secteurs (mines, pétrole, gaz, agriculture, élevage, tourisme, selon les pays)	Insécurité alimentaire menaçante et insuffisance de la qualité nutritionnelle	Rareté de l'eau et insuffisance de l'assainissement, notamment en milieu rural	Promotion encore insuffisante de la bonne gouvernance
Incapacité des taux de croissance actuelle à générer des emplois	Croissance démographique et développement urbain	Insécurité énergétique (accès, durabilité...) et faible valorisation du potentiel en énergie renouvelable	Faible mobilisation des ressources financières
Croissance non inclusive	Pauvreté et faiblesse de la protection sociale	Faible maîtrise des changements climatiques et des pollutions	Faible promotion d'une économie verte inclusive
Développement industriel limité et climat d'investissement à dynamiser	Disparités régionales (géographique et de genre)	Intégration insuffisante des principes du développement durable dans les politiques publiques	Intégration non équilibrée des trois dimensions du développement durable

Dans ce qui suit, nous avons formulé ces contraintes sous forme de priorités avant de les croiser aux principaux résultats des processus de consultations nationales menées dans certains pays pour l'élaboration de l'agenda post 2015.

3.1 Synthèse Des Priorités Par Domaine Et Par Thématique

Du chapitre précédent, peuvent être tirées un certain nombre de priorités qui devront articuler les actions stratégiques futures des pays de la sous-région. Ces priorités ont été regroupées en quatre axes d'intervention (Tableau 2).

Tableau 2 : Identification des axes d'intervention prioritaires

Axe 1. Economie verte et inclusive	Axe 2. Accès aux services sociaux de base	Axe 3. Maîtrise intégrée des changements globaux	Axe 4. Etat de droit et efficacité de l'action publique
L'agriculture durable et la sécurité alimentaire	Croissance démographique et développement urbain	Les changements climatiques et réduction des risques de catastrophes	Bonne gouvernance
La croissance inclusive, la réduction de la pauvreté et l'emploi	Chômage des jeunes et protection sociale	La désertification et la sécheresse	Paix et sécurité des personnes, des biens et des territoires
Economie verte et valorisation durable des ressources naturelles	Inégalités sociales, pauvreté et moyens d'existence durables	Gestion durable des ressources naturelles (sols, eau, forêts)	Egalités et justice sociale
Cadre des investissements et promotion du secteur privé	Accès universel aux soins de santé de qualité	La sécurité énergétique et les énergies propres et durables	Mobilisation des ressources financières
Infrastructures pour un développement économique durable	Hygiène et qualité nutritionnelle	Préservation de la biodiversité et des écosystèmes	
Développement industriel, Recherche et Développement et modes de production durables	Education et formation technique et professionnelle de qualité	Pollutions et gestion des produits chimiques et déchets spéciaux	
Réduction des disparités régionales et approche territoriale du développement durable	Genre et autonomisation des femmes	Accès universel à l'eau et à l'assainissement	
Intégration régionale (échanges, commerce, coopération, coordination des politiques...)	Filets de sécurité et protection sociales	Intégration de l'environnement dans les politiques publiques	

3.2 Les Priorités Thématiques Et Sectorielles Déterminées Lors Des Consultations Nationales Pour L'après-2015

Les consultations ont été lancées dans cinq des sept pays de la sous-région. Quatre ont d'ores et déjà été achevées (Maroc, Soudan, Algérie et Egypte), un autre en cours (Mauritanie). Pour la Tunisie et la Libye, il a été impossible d'avoir des informations sur l'état de mise en œuvre de ce processus.

Lors des consultations nationales menées dans les différents pays, l'importance du processus de mise en œuvre des OMD a été largement discutée. L'approche en termes de planification et de sensibilisation et les moyens déployés ont permis une bonne appropriation des enjeux, au moins auprès de certains acteurs (administration publique, société civile, experts). Les participants à ces consultations nationales ont salué certains avantages du processus des OMD. L'uniformisation du canevas, l'élaboration régulière de rapports d'avancement par pays, par sous-région, par région et au niveau mondial, ont facilité, selon les participants, l'appropriation de cet exercice.

Malgré la pertinence des OMD définis, certaines thématiques, cruciales pour réaliser un développement durable, ont été soit oubliées soit faiblement documentées. Il s'agit notamment de celles liées à la gouvernance, à l'économie verte inclusive, ou encore à la justice sociale et à la sécurité des personnes et des biens.

En matière de suivi et d'évaluation, la plupart des pays ont relevé la nécessité de combiner les indicateurs qualitatifs et quantitatifs pour mieux cerner les cibles à atteindre et promouvoir la responsabilité dans la mise en œuvre. L'absence d'indicateurs à l'échelle locale a été identifiée comme étant une lacune majeure qui a laissé persister, voire s'approfondir, les disparités entre les différentes régions d'un même pays, et ce, aussi bien sur le plan économique, social qu'environnemental. L'équité d'accès aux services de base, et l'exploitation optimale des potentialités économiques régionales ne pourront se réaliser sans indicateurs pertinents définis à cette échelle.

3.3 Mise En Cohérence Des Domaines Et Thématiques

Sur la base des analyses réalisées précédemment et tenant compte des priorités dégagées par certains pays à l'issue des processus de consultations nationales pays pour l'après-2015, on peut proposer et décrire les domaines et thématiques prioritaires retenues pour la sous-région. Compte tenu de l'interdépendance entre certains thèmes (relations entre les trois piliers du développement durable) et de la nécessité de réduire le nombre de thématiques prioritaires, une agrégation de ces thématiques a été réalisée. Cette agrégation a veillé à la cohérence entre les domaines et les thématiques sans perdre de vue les priorités exprimées à l'échelle de la sous-région.

La démarche a abouti à la formulation de domaines et de thématiques prioritaires qui ont donné par la suite les objectifs de développement durable (Tableau 3 ci-dessous).

Tableau 3 : Objectifs de développement durable et thématiques

Objectif 1. Réduire la pauvreté, la marginalisation et l'exclusion sociale des populations vulnérables	Objectif 2. Opérer une transformation structurelle des économies et atteindre une croissance verte et inclusive	Objectif 3. Assurer l'accès universel aux services de base	Objectif 4. Construire une paix durable sur une base transparente
Agriculture durable et sécurité alimentaire	Économie verte et valorisation durable des ressources naturelles	Assurer l'accès aux soins de santé de qualité	Bonne gouvernance
Réduction de la pauvreté et l'emploi	Croissance inclusive	Croissance démographique et développement urbain	Paix et sécurité des personnes, des biens et des territoires
Qualité nutritionnelle et hygiène	Chômage des jeunes et protection sociale	Accès universel à l'eau et à l'assainissement	État de droit et justice sociale
Inégalités sociales, pauvreté et moyens d'existence durables	Cadre des investissements et promotion du secteur privé		Mobilisation des ressources financières
Éducation et formation technique et professionnelle de qualité	Infrastructures pour un développement économique durable		Renforcement des capacités
Égalité hommes-femmes et autonomisation des femmes	Développement industriel, Recherche et Développement et modes de production durables		
Filets de sécurité et protection sociales	Changements climatiques et réduction des risques de catastrophes		
Réduction des disparités régionales et approche territoriale du développement durable	Désertification et sécheresse		
Intégration régionale (échanges, commerce, coopération, coordination des politiques...)	Gestion durable des ressources naturelles (sols, eau, forêts)		
	Sécurité énergétique et les énergies propres et durables		
	Préservation de la biodiversité et des écosystèmes		
	Intégration de l'environnement dans les politiques publiques		
	Pollutions et gestion des produits chimiques et déchets spéciaux		

4. Les objectifs, cibles et indicateurs de développement durable

Sur la base des analyses réalisées, le rapport propose pour la sous-région de l'Afrique du Nord une matrice de programmation des objectifs de développement durable contenant les objectifs prioritaires, les cibles et les indicateurs.

Tableau 4. Matrice globale de présentation des Objectifs, cibles et indicateurs retenus

Objectifs	Cibles	Indicateurs
<p>Objectif 1. Réduire la pauvreté et l'exclusion sociale des populations vulnérables</p>	<p>Cible 1. Réduire à zéro, entre 2015 et 2035, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1,25 dollar par jour.</p> <p>Cible 2. Augmentation de 50 % du nombre de personnes ayant un accès sécurisé à la terre et à la propriété foncière (urbain vs rural ; hommes vs femmes, disparités régionales...)</p> <p>Cible 3. Fournir, à l'horizon 2035, une protection sociale universelle à toutes les couches pauvres et démunies de la population (couverture de 100 % population)</p> <p>Cible 4. Réduire au moins de trois quarts, entre 2015 et 2035, la proportion de la population qui souffre de la faim</p> <p>Cible 5. Adopter des modes de gestion durable des filières de production telles que l'agriculture, l'élevage et les pêches tout en augmentant de 50 % les productions entre 2015 et 2035.</p> <p>Cible 6. Améliorer la qualité nutritionnelle des aliments (productions primaires et industries alimentaires) en adoptant des modes de production propres</p> <p>Cible 7. D'ici à 2035, donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études secondaires</p> <p>Cible 8. Augmenter de 50 %, entre 2015 et 2035, les capacités d'accueil des structures de formation technique et professionnelle</p> <p>Cible 9. Éliminer, à l'horizon 2035, toute forme de violence et de discrimination contre les femmes</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Proportion de la population disposant de moins de 1,25 USD par jour en parité du pouvoir d'achat 2. Proportion de la population ayant accès à une propriété foncière 3. Taux de couverture de la protection sociale (global, par région, par sexe et par quintile) 4. Proportion de la population souffrant de faim 5. Part des importations dans la consommation nationale 6. Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique 7. Proportion des superficies irriguées par rapport au potentiel global 8. Taux net de scolarisation dans le secondaire 9. Taux net de scolarisation dans le primaire 10. Nombre de personnes bénéficiant de la formation technique et professionnelle 11. Taux et délais d'insertion en relation avec la formation 12. Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur 13. Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes 14. Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national et dans les postes d'élus locaux

<p>Objectif 2. Opérer une transformation structurelle de l'économie et Favoriser une croissance verte et inclusive</p>	<p>Cible 10. Créer, entre 2015 et 2035, des emplois verts équivalents à 20 % de l'emploi national</p> <p>Cible 11. Développer, entre 2015 et 2035, une industrie propre équivalente à 30 % de la production industrielle nationale</p> <p>Cible 12. Transformer et renforcer les infrastructures énergétique pour rendre accessible et abordable l'électricité d'ici 2035</p> <p>Cible 13. Réduire de 50 %, entre 2015 et 2035, la proportion des jeunes chômeurs non qualifiés</p> <p>Cible 14. D'ici à 2035, diminuer au moins de moitié le taux de chômage et de sous activité de jeunes diplômés des systèmes universitaires</p> <p>Cible 15. Multiplier par deux, entre 2015 et 2035, le taux de croissance des investissements privés</p> <p>Cible 16. Doubler la part du secteur manufacturier dans le PIB d'ici 2035</p> <p>Cible 17. Augmenter de 50 %, entre 2015 et 2035, le nombre de personnes bénéficiant de services de crédit pour la mise en place d'une activité productive</p> <p>Cible 18. Réduire de 50 %, entre 2015 et 2035, le nombre de personnes travaillant dans le secteur informel</p> <p>Cible 19. Porter, entre 2015 et 2035, la part des énergies renouvelables à 30 % du mix énergétique</p> <p>Cible 20. Assurer d'ici 2035 l'accès pour tous à une énergie propre, moderne et efficace (notamment dans les secteurs de l'agriculture, du bâtiment, de l'industrie et des transports</p>	<ol style="list-style-type: none"> 15. Émissions de dioxyde de carbone (par habitant) et consommation de CFC appauvrissant la couche d'ozone (tonnes de potentiels d'appauvrissement de l'ozone) 16. Nombre d'entreprises et d'emplois créés dans le domaine de l'environnement 17. Nombre d'infrastructures d'électricité construites et densité des réseaux 18. Part des investissements verts / investissement global 19. Taux de chômage des jeunes non qualifiés 20. Taux de chômage des jeunes diplômés des systèmes universitaires 21. Ratio emploi/population 22. Part des investissements privés octroyés 23. Part du secteur manufacturier dans le PIB 24. Proportion de la population qui n'a pas accès à l'énergie électrique 25. Part des énergies renouvelables dans le mix énergétique 26. Taux de réduction de l'intensité énergétique lié aux programmes d'efficacité énergétique 27. Proportion de zones terrestres et marines protégées par rapport à la superficie totale 28. Proportion d'espèces menacées d'extinction 29. Taux de dégradation des ressources naturelles 30. Coût de la dégradation des ressources naturelles (%PIB) 31. Taux d'application des études et audits environnementaux / Programme ou Projet (public et privé) 32. Taux de dégradation des terres 33. Productivité des écosystèmes oasiens 34. Nombre et nature d'initiatives et programmes d'adaptation aux changements climatiques 35. Nombre de projets Mécanisme de Développement Propre (MDP) et volumes des financements mobilisés
---	---	--

<p>Objectif 3. Assurer l'accès universel aux services de base</p>	<p>Cible 27. Réduire de deux tiers, entre 2015 et 2035 le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans</p> <p>Cible 28. Réduire de trois quarts, entre 2015 et 2035, le taux de mortalité maternelle</p> <p>Cible 29. Augmenter de 25 %, entre 2015 et 2035, le volume des dépenses publiques en matière de santé</p> <p>Cible 30. Assurer un accès universel à l'eau potable dans les ménages et au niveau de tous les édifices et établissements publics</p> <p>Cible 31. Augmenter de trois quarts, entre 2015 et 2035, la proportion de la population urbaine ayant accès à l'assainissement, et de 50 % la proportion de la population rurale ayant accès à un assainissement</p>	<p>36. Proportion de la population située à plus de 15 mn d'un centre de santé</p> <p>37. Rapport médecin/population en milieu rural</p> <p>38. Taux de mortalité des enfants de moins cinq ans</p> <p>39. Taux de mortalité maternelle</p> <p>40. Part des dépenses de santé dans les dépenses publiques nationales</p> <p>41. Proportion de la population nationale qui n'a pas accès à l'eau potable</p> <p>42. Proportion de la population rurale qui n'a pas accès à l'eau potable</p> <p>43. Proportion de la population urbaine ayant accès à un système adéquat d'assainissement</p> <p>44. Proportion de la population rurale ayant accès à un système adéquat d'assainissement</p>
--	--	--

5. Références bibliographiques

- BAD, 2009. Note d'engagement pays, 2009. Jamahiriya arabe libyenne.
- Banque mondiale, 2011. Adaptation au changement climatique et résilience aux désastres naturels dans les villes côtières d'Afrique du Nord.
- CEA et UA, 2013, Rapport économique sur l'Afrique.
- CEA, 2013. Intégration régionale et développement du commerce intra-régional en Afrique du Nord: Quel potentiel de commerce.
- CEA-AN, 2012. Le secteur des énergies renouvelables en Afrique du Nord.
- CEA-AN, 2013. Implications des recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (Rio+20) pour l'Afrique du Nord. Nations Unies, Commission économique pour l'Afrique, Bureau pour l'Afrique du Nord
- FAO, 2012. L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde.
- FMI, 2013. Perspectives de l'économie mondiale, FMI, avril 2013.
- Gouvernement libyen, 2012. Rapport national sur le développement durable au Maroc. Préparation du sommet de Rio+20, 2012
- Gouvernement algérien, 2012. Rapport national sur le développement durable en Algérie. Préparation du Sommet de Rio+20, 2012.
- Gouvernement mauritanien, 2012. Rapport national sur le développement durable en Mauritanie. Préparation du sommet de Rio+20, 2012.
- Gouvernement tunisien, 2011. Rapport national pour la Tunisie. Préparation de la Conférence des Nations Unies, 2011.
- MDG Fund, 2010. Egypt Improvement Plan on Climate Change Risk Management.
- Nations Unies, 2012. Document final de Rio+20, juin 2012.
- Nations Unies, 2013, Rapport final des consultations post 2015 au Maroc.
- Note de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Juin 2012. Pour l'année 2011
- OIT, 2012. Rapport sur les tendances de l'emploi dans le monde.
- PNUD, 2012. Rapport sur le développement humain durable, mai 2012.
- PNUD-PNUE, 2010. Évaluations Intégrées d'écosystèmes humides productifs en Mauritanie. APE.
- PNUE, 2013, Les pertes de biodiversité liées à l'expansion des terres cultivées dans les pays tropicaux.
- UMA, 2010. Plan d'action 2011-2020 pour la vision stratégique agricole maghrébine 2030. Union du Maghreb Arabe
- UNDP, 2010. Country Program Document (2011-2014) for Libyan Arab Jamahiriya.
- UNDP, 2013, Human Development Report 2013. Explanatory note on 2013 HDR composite indices.
- United Nations, 2013. Egypt Post-2015 National Consultations.
- United Nations, 2013. Sudan views. Contribution to post 2015 global development Agenda.

